# Les locaux d'entreposage des DASRI

#### **PRODUCTION**

< 5 kg/mois

#### **PRODUCTION**

Entre 5 et 15 kg/mois ou regroupement < 15 kg/mois

# PRODUCTION ou regroupement

> 15 kg/mois sur un même site

## Un sur-emballage éventuel Grand Récipient pour Vrac (GRV) ou Grand Emballage (GE)

- Réutilisable, homologué ADR, destiné à l'entreposage et au transport
- Obligatoire si le pré-conditionnement n'est pas homologué ADR

► Entreposage a l'écart des sources de chaleur

► zone intérieure, spécifique aux DASRI, identifiée et à accès limité, surface adaptée, à l'écart des sources de chaleur

### En particulier:

- ► Locaux exclusivement réservés a l'entreposage de déchets, surface adaptée, usage signalé
- **▶** Dispositif de fermeture
- ► Correctement ventilés et éclairés
- ► Sols et parois lavables
- ▶ Dotés d'une arrivée d'eau avec disconnecteur et d'une évacuation des eaux de lavage avec dispositif d'occlusion hydraulique (hors services de soins des ES)



